

## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil dix-sept et le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire, à la mairie.  
Convocation du 05/09/2017

Présents : Mme AGIUS – Mme BONTEMPS – M. BORDES – Mme CHAMBARD – Mme CHARNAY - M. DRUGUET – Mme INNOCENTI – M. LAFONT – Mme MADÉJA – M. MERLE – Mme ROUX DIT RICHE – M. SUBTIL (excusé en retard)

Absents ou excusés : M. BUCILLIAT – M. DEPRAZ (donne pouvoir à Mme BONTEMPS) – M. JOLY (donne pouvoir à M. LAFONT)

A été élu secrétaire : M. MERLE

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la première question inscrite à l'ordre du jour concernant la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité est retirée et reportée au prochain conseil municipal, des éléments étant manquants à ce jour.

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Vu l'avis du Comité technique en date du 27 juillet 2017,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 21 février 2017,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi d'entretien de voirie polyvalent de 17h30 hebdomadaires sur le cadre d'emploi des adjoints techniques pour en recréer un nouveau d'ouvrier polyvalent sur le même cadre d'emploi pour une durée hebdomadaire de 35 heures en raison de l'augmentation de la charge de travail constatée depuis plusieurs années déjà.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire de supprimer l'emploi d'entretien de voirie polyvalent de 17h30 hebdomadaires et d'en créer un nouveau d'ouvrier polyvalent pour une durée hebdomadaire de 35 h.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Cadres d'emplois autorisés par l'organe délibérant</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>
<b><u>Service administratif</u></b> - Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	31h00
- Accueil du public, aide au secrétariat et service annexe	1	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	19h00
<b><u>Service technique</u></b> - Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des agents de maîtrises	35h00
- Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques	35h00
<b><u>Ménage mairie + location et ménage salle polyvalente</u></b>	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques	7 h

- **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette modification de poste.

## **DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT A LA CONVENTION PORTANT CREATION DU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATION DANS LE CADRE DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES**

Monsieur le Maire expose que le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 10 juillet 2017, a approuvé l'avenant à la convention portant création du service commun « Informatique et Télécommunication » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les Communes membres de l'ex Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA).

En effet, il convient de réajuster certaines dispositions de la convention service commun Informatique et Télécommunication afin de mieux définir le périmètre de ce service commun.

Ainsi, le service commun DSI comportera toutes les missions d'une direction informatique : missions de conception et de mise en œuvre des plans de développement informatique des communes, de maintenance et d'évolution du parc matériels et logiciels, du support des utilisateurs, d'appui technique aux communes et d'administration, du suivi comptable et financier.

Ce service aura en charge les systèmes informatiques, la téléphonie, le parc informatique/bureautique (PC, imprimantes, copieurs connectés). Il pilotera l'harmonisation des parcs logiciels entre les communes. Les contenus des logiciels métiers et de communication sont du ressort et de la responsabilité des services utilisateurs des communes.

Il est précisé que le comité de pilotage a établi dans sa séance du 31/05/2017 une définition précise du périmètre du service commun, ainsi que les règles communes de calcul des valeurs de cession du matériel.

Il convient également de modifier l'article 5-4) des conventions, relatif au remboursement du service par une minoration des attributions de compensation, déterminée annuellement :

*« Le coût prévisionnel du service en année n sera notifié aux communes lors de la communication du montant provisoire de l'attribution de compensation en année n. Ainsi, la contribution prévisionnelle au service commun en année n sera prélevée par douzième sur les attributions de compensation de l'année n. Le montant définitif de l'année n sera établi au vu du compte administratif et régularisé en une fois en année n+1 au regard du coût total de fonctionnement réel constaté en année n. »*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention portant création du service commun « Informatique et Télécommunication » entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les Communes membres de l'ex Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Commission voirie / assainissement :**

Monsieur LAFONT informe les membres du conseil que les travaux de sécurisation du bief de la Culotte là où se déversent les eaux pluviales des lotissements Chantoiseau, Colibri et d'une portion de voirie communale sont pratiquement terminés : la réception des travaux aura lieu en fin de semaine.

Concernant la voirie, les travaux à la Grande Charrière sont terminés. Ils ne restent pour 2017 que quelques petits travaux chemin de Cavaseaux, chemin de Panalard et route de Bois Ravaux qui seront réalisés très prochainement.

La commune travaille actuellement avec la DDT pour trouver des solutions afin de réduire la vitesse sur la RD 936 au lieu-dit la Capitale. En effet, la limitation de vitesse à 70 km/h est mal respectée ce qui rend la traversée de route notamment par les enfants qui vont prendre le car scolaire très dangereuse. Monsieur MERLE fait remarquer la présence d'ambrosie le long de la RD 67 en direction de Saint André sur Vieux Jonc : le Conseil Départemental sera averti afin de d'y remédier.

#### **Commission bâtiments :**

Monsieur SUBTIL informe l'assemblée que conformément aux prévisions 2017 le programme de réfection des peintures de l'école s'est poursuivi cet été dans la classe des grandes sections.

Les travaux de finitions de la salle des associations se terminent avec l'installation de deux tableaux (« blanc » et en liège).

La commission se réunira d'ici la fin de l'année afin de programmer les travaux pour 2018.

#### **Commission communication :**

Madame BONTEMPS fait un point sur la rentrée scolaire à l'école maternelle qui s'est très bien passée, sans pleurs de la part des enfants. 97 élèves sont scolarisés sur Montracol et sont répartis en 4 classes.

Elle souligne l'accueil chaleureux café/croissants organisé par le Sou des écoles le matin de la rentrée. Elle rappelle que les membres élus du SIVOSS interviennent lors des réunions de classes afin d'expliquer le rôle de celui-ci et d'informer sur le règlement intérieur. Elle indique que l'école et le SIVOSS travaillent sur la possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018.

Le RAM (Relai d'Assistantes Maternelles) a également fait sa rentrée le 7 septembre. C'est un service qui fonctionne très bien puisque la capacité d'accueil des assistantes maternelles et des enfants est au maximum. Il est envisagé de trouver une solution pour ne pas dépasser cette capacité d'accueil.

Madame BONTEMPS et M. DEPRAZ ont sillonné les routes de Montracol afin prendre les photos de maisons fleuries pour le concours départemental du fleurissement des particuliers.

Elle fait un point sur la journée des sentiers pédestres organisée par MLA (Comité des fêtes) qui a connu sa plus grande participation depuis sa création tant au niveau des marcheurs et cyclistes que pour le nombre de repas pris.

La feuille info de septembre sera distribuée à la fin du mois.

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire revient sur la délibération prise le 13 juin 2017 concernant la conclusion d'un bail commercial avec une entreprise implantée sur la commune dans le local situé à côté de la salle des associations : le bail n'a pas pu être signé à ce jour à cause d'un vide juridique. En effet, la commune n'arrive pas à savoir suite à la mise en œuvre de la loi NOTRÉ si elle peut louer ce local elle-même, si CA3B soit racheter le local à la commune pour le louer ensuite ou si CA3B doit collecter les loyers pour les reverser ensuite à la commune...

Monsieur le Maire rappelle ensuite que la SPA n'assurera plus la capture des chiens à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commune aura donc l'obligation de faire appel à une société privée ou une association qui effectuera cette capture moyennant une cotisation annuelle largement supérieure à ce qui était versé à la SPA annuellement. Une autre solution consisterait à construire un chenil qui pourrait accueillir les chiens et chats errants pour une durée minimale de 7 jours avant euthanasie. Le conseil municipal devra prendre une décision d'ici la fin de l'année.

Modification et révision du PLU : suite à la délibération prise le 13 juin 2017 concernant l'ouverture à l'urbanisation de 2 zones 2AU et à la modification du règlement du PLU, la commune va devoir procéder à une modification simplifiée qui débutera prochainement. Le conseil municipal devra certainement délibérer sur une partie plus complexe consistant à une révision du PLU plus longue et plus coûteuse car demandant une enquête environnementale pour le changement de classification de 2 zones à la demande de particuliers/professionnels. La commune étudie la possibilité de faire prendre en charge le coût de cette enquête par les demandeurs.

Cloches : Monsieur le Maire a été destinataire d'une pétition demandant l'arrêt des cloches de l'église le soir à partir de 20h, la suppression de la 2<sup>ème</sup> sonnerie et des Angélus ces sonneries apportant des nuisances sonores. Un débat s'est ouvert au sein du conseil municipal sur l'opportunité de modifier les sonneries des cloches : techniquement c'est très simple, il suffit de modifier le programmeur mais le conseil municipal est d'accord sur le fait que faire « taire » les cloches la nuit ainsi que pour les Angélus ferait perdre une partie de l'identité de la commune. Une concertation sera ouverte entre la commune, les passionnaires et Ain Habitat (propriétaire des logements place de la mairie).

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours et notamment les demandes de subventions à faire préalablement au lancement de travaux. Il fait part de ses difficultés pour obtenir des devis estimatifs.

Pour finir, un point est fait sur la distribution des sacs poubelles le week-end précédent et le manque de volontaires pour assurer les différentes permanences. Le choix de la date de distribution serait peut-être à revoir.

La séance est levée à 22h15